

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

23 mars 2021

Date d'affichage :

5 avril 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **29 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Anne VEYLAND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

QUESTION N° 2

OBJET : Dispositif Cœur de Ville – Demande de subvention au titre du financement du poste de directeur de projet pour l’année 2021

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s’est réunie le 18 mars 2021

Par délibération du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé d’une part son intégration au dispositif Cœur de Ville suite à la sélection de la Commune de Riom et autorisé d’autre part le Maire à signer la convention pluriannuelle de programmation en découlant.

Afin d’animer et de piloter ce dispositif, un directeur de projet a été sélectionné, il s’agit de M. Arnaud VERGNE.

Dans le cadre du présent dispositif et afin d’aider à son animation, l’Etat finance jusqu’à 50% des dépenses liées aux coûts salariaux de ce directeur de projet (50% dans la limite d’une dépense annuelle subventionnable de 80 000 €).

Afin de profiter de ce dispositif, il convient que le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter ce financement, étant entendu que la dépense subventionnable pour la Commune devrait s’élever à environ 52 000 € pour l’année 2021.

Plan de financement annuel :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires et charges	52 000 €	Etat	26 000 €
		Commune de Riom	26 000 €
Total	52 000 €	Total	52 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à solliciter auprès de l’Etat, mais également de tout autre financeur éventuel, une aide au financement du poste de directeur de projet Cœur de Ville,
- signer tout document découlant de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 mars 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL